

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D210722-01

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 juillet, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2021

Présents : Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL,

Excusés : Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Carole De JOUX (procuration à Alain TERRAIL), Régis MARCEL (procuration à Laetitia CHALLANCIN), Amélie RAVEL, Sylvie ROUVIER (procuration à Joseph PERROUD), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents : Florian MARTIN

Secrétaire de séance : Christine FIGUET assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Finances – Adhésion au service Fiscalité de Valence Romans Agglo

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2015-127 du 26 novembre 2015 de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes portant création des services communs dont le service commun Administration au 1er janvier 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1er juin 2017 modifiant le Service Commun Fiscalité,

Considérant que dans un souci de bonne organisation et d'optimisation du service administratif communal, la commune de Montmeyran souhaite adhérer au service commun administration –« mission fiscalité » de Valence Romans Agglo.

Considérant que le service commun fiscalité a pour vocation entre autres :

- ✓ D'établir le diagnostic fiscal annuel,
- ✓ De préparer la Commission Communale des Impôts Directs en lien avec les services communaux et fiscaux,
- ✓ De proposer une optimisation des bases fiscales.

Considérant que le contenu de ses missions est détaillé dans l'annexe 2 « règlement de fonctionnement relatif à la fiscalité » de la convention annexée à la présente.

Considérant que la convention est établie pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2021.

Considérant que la participation annuelle des adhérents est établie sur la base des dépenses de fonctionnement et de d'investissement réalisées chaque année par le service commun. L'ensemble des prestations délivrées par les agents du service commun sont facturées à l'ensemble des adhérents selon la répartition suivante à ce jour :

- ✓ Prise en charge de 50% du coût du service par la communauté d'agglomération
- ✓ puis répartition au prorata de la somme des bases brutes de taxe foncière et taxe d'habitation des communes adhérentes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ D'adhérer à compter du 1^{er} septembre 2021, au service Commun Administration pour la Mission « Fiscalité »
- ✓ D'approuver la convention d'adhésion au service Commun Administration pour la Mission « Fiscalité », jointe en annexe, entre Valence Romans Agglo et la commune de Montmeyran
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention suscitée ainsi que tout document s'y afférant.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 27 juillet 2021

Le maire, Olivier ROCHAS